

Le 5-3-1733 la baronne céda une engagère qu'elle détenait à Vichten pour la somme de 1.160 patagons, c'est-à-dire pour la même somme pour laquelle elle avait été constituée cent ans plus tôt.³²⁾

D'une requête datée du 23-5-1746 il résulte que Marguerite de Stassin, douairière de feu Charles Bernard du Bostmoulin, a « sommé les habitants du ban de Dudelange, sujets de la Seigneurie de Mt-St-Jean... de nettoyer le bis *) du moulin banal... lui appartenant, et comme ils ont nettement refusé de le faire, la Remonstrante prie, devant ce trouble formel de sa possession de temps immémorial, pour lettres de maintenue. »³³⁾

Au Pfaffenthal, le chemin allant de la Porte Vauban à la chapelle des Bons Malades porte le nom de « Descherwé ». Cette appellation remonte au temps où les seigneurs d'Esch y possédaient des biens ainsi que le témoigne un acte du 17-7-1747 suivant lequel la veuve de Charles Bernard du Bost céda, moyennant rente, une parcelle de terrain aux mambours du « Freysichenhaff » pour y construire une maison au profit du desservant de la chapelle des Bons Malades.³⁴⁾

En 1753, Marie Marguerite de Stassin agrandit sa part dans Brandebourg en acquérant des mains de la veuve de Fr. Séb. de Blanchart un seizième de ladite seigneurie, à partager avec l'autre acheteur J.J. d'Ane-than ; prix d'achat du seizième : 225 écus.³⁵⁾

La veuve de Charles Bernard du Bost décéda à Luxembourg le 10-8-1758. Elle avait mis au monde neuf enfants, tous nés à Luxembourg entre 1706 et 1719. Nous n'en retiendrons que trois : Claude-François, Ludvine et Christophe-Charles, les six autres semblant être morts jeunes.

CLAUDE-FRANÇOIS, l'aîné des enfants, né en février 1706, devint en 1722 à la mort de son père, chef-seigneur d'Esch et membre des Etats de Luxembourg.

On a peu de détails concernant son activité.

En 1721, il reçoit procuration de sa mère pour dégager la huitième part dans Esch (dite part Wachenheim ou d'Orley), hypothéquée aux Jésuites de Luxembourg.³⁶⁾

Il est co-signataire de la requête adressée le 20-3-1734 à la gouvernante générale et dans laquelle les Etats, tout en se plaignant des sévices des différentes armées sur le territoire de Luxembourg pendant la Guerre de Succession d'Espagne, demandent « la permission de conclure un traité général pour les contributions... attendu que cette province est éloignée de la Cour, les ennemis pouvant faire de grands dégâts avant que les Etats puissent être munis de la permission nécessaire de V.A.S. pour arrêter les hostilités dans le plat pays, s'ils attendoient pour la demander après les actes d'hostilité ». En ordre subsidiaire, les Etats requièrent l'autorisation de conclure un traité général « de la moindre somme qu'il sera possible

*) V. au sujet de la « Bissenmillen » la note au fasc. XI, p. 13.